



# Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 7 juin 2021

Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN  
Président & Administrateur

pierre-henri.rauzada@orange.fr  
www.pietons69.e-monsite.com

**Objet : maintenir un passage piétonnier rue des Roses dans le 8e Adt.**

Déplacements & Stationnement – Fiche N°71

A l'attention de :

- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- M. Raphaël MICHAUD, adjoint au Maire de Lyon
- M. Hubert BÉCART, adjoint au Maire du 8e Adt

Messieurs les Adjointes,

Notre attention a été attirée par l'article paru dans Le Progrès du 1<sup>er</sup> juin dernier au sujet de la rue des Roses dans le 8e arrondissement de Lyon.

Cette courte rue, servant de raccourci entre les avenues du Général Frère et Paul Santy, est en impasse pour la circulation automobile mais néanmoins ouverte, depuis toujours, à la circulation des piétons de tous âges. Le trafic y serait d'environ 300 piétons par jour.

Cet article de presse nous apprend que les immeubles riverains en copropriété ont entrepris, sans autre formalité, la fermeture totale de la rue par la pose de clôtures ! Si cette action privée va à son terme, les usagers de ce passage seront contraints à des allongements de parcours réellement substantiels, ce qui pourrait malheureusement encourager certains d'entre eux à emprunter un véhicule motorisé. Ce sera aussi en totale contradiction avec la politique de renforcement de ce mode de déplacement, sur laquelle vous avez été élu en juin 2020, politique qui nous paraît ô combien pertinente pour la santé et qui figure régulièrement dans la communication publique de la Ville de Lyon et de la Métropole.

D'ailleurs, les habitants du quartier se sont émus de cette annonce, manifestant légitimement leur colère et leur incompréhension. Ils ont lancé une pétition pour vous demander le maintien de leurs droits. En effet, ce type de passage à travers les groupes d'immeubles est connu partout depuis longtemps : il constitue un élément très intéressant d'humanisation des villes car il offre tous les avantages :

- souvent plus court et toujours plus agréable que les trottoirs classiques,
- éloigné de la circulation motorisée et de toutes ses nuisances comme le bruit, la pollution, le risque d'accidents, souvent graves, ....

Ces avantages sont particulièrement appréciés par les personnes les plus vulnérables, comme les personnes âgées, les parents avec de jeunes enfants, les scolaires, plusieurs fois par jour.

A Lyon, leur usage est recommandé, à juste titre, par divers documents, notamment la Charte du Piéton de 1999 stipulant de « *favoriser les cheminements piétons à travers les îlots urbains bâtis* ».

Nous protestons donc vivement contre cette action de privatisation d'un cheminement public et nous vous demandons de réagir énergiquement. Sinon, cela constituera un argument pour la multiplication de telles initiatives, tout aussi dommageables.

Et ce d'autant plus que ces passages, bien que situés sur des parcelles privées, ont été légalement institués au moment de la construction des immeubles, par l'instauration de servitudes légales au bénéfice de la Ville, dûment enregistrées sur les titres de propriété des immeubles riverains.

Nous sommes inquiets de la tendance actuelle des copropriétés à vouloir s'en abstraire en se repliant sur elles-mêmes par l'édification de clôtures qui enferment leurs habitants dans l'individualisme et l'égoïsme. C'est une vraie régression sur la vie en communauté, le triomphe des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général.

**Vous disposez d'un arsenal juridique conséquent pour vous opposer à de telles attitudes. Dans le cas présent, à supposer même l'absence d'une telle servitude légale, l'usage qui s'est établi sans discontinuer depuis plus de 30 ans vous autorise à évoquer la prescription trentenaire pour maintenir le passage.**

**C'est pourquoi nous espérons vivement que, devant l'importance de l'enjeu, vous agirez dans le sens de l'intérêt général des piétons, et ce afin que la ville reste humaine et agréable, autant que possible.**

**Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Adjointes, l'expression de nos meilleurs sentiments.**

**MM. Pierre RAUZADA & Yves GASCOIN**

**Copie pour information :**  
**- Le Progrès-Quartiers**